

Vouillé va Salarier des médecins

Faute de trouver des médecins libéraux, la commune de Vouillé recherche des salariés.

Laurent BÉGNER
redac.niort@courrier-ouest.com

Ce sera une première en Deux-Sèvres : la commune de Vouillé, une quinzaine de kilomètres à l'est de Niort, va lancer cet été dans des magazines spécialisés et sur internet une annonce d'embauche de médecins.

« Le généraliste qui travaille actuellement à temps plein sur la commune va partir à la fin de l'année. Pour le remplacer, trois options s'offrent à nous : attirer des médecins étrangers que nous installerions dans une maison de santé, faire appel à des agences de recrutement ou scolariser nos propres médecins. La dernière option est celle qui nous semblait offrir le plus de pérennité à notre commune », déclare le maire divers gauche de Vouillé, Stéphane Pierron.

66 4 000 à 5 500 euros de rémunération net par mois »
STÉPHANE PIERRON, Maire de Vouillé.

Sa première adjointe, Patricia Guérin, s'est saisie du dossier. Elle est allée dans des collectivités où le système est déjà en place, à la mairie de Montrichard en Loir-et-Cher, au Conseil départemental de Saône-et-Loire, et en est revenue avec la conviction que le salariat était la solution à la désertification médicale qui menace Vouillé (3 419 habitants).

« Certes, nous avons encore deux autres médecins qui travaillent à temps partiel mais elles aussi sont sur le départ à l'horizon 2025. Nous devons penser à l'avenir », déclare Patricia Guérin. « Aujourd'hui, les jeunes médecins recherchent de la qualité de vie. Ils ne veulent plus d'emploi du temps infernal et faire de la papeterie. Trop d'heures de travail, de paperrasse, de formalités administratives, de contraintes liées à l'embauche pour un secrétariat

et à l'entretien d'un local, les jeunes médecins ne veulent plus de cela. Ils veulent se consacrer uniquement à leur métier. »

« Le salariat leur offre ce confort. Et comme nous ne sommes ni La Rochelle, ni Biarritz ou Nice, nous aurions tort de ne pas jouer de cette arme », explique Stéphane Pierron.

L'annonce qui sera diffusée cet été

prévoit une rémunération nette de « 4 000 euros à 5 500 euros ».

« Nous avons déjà des touches. Des étudiants que nous avons rencontrés à l'Université de médecine de Poitiers ou des jeunes de la commune qui sont partis faire leurs études de médecine ailleurs », souligne Patricia Guérin. « Pour les patients, il n'y aura aucun changement, sinon qu'ils feront leur chèque à l'ordre du Trésor public », indiquent Patricia Guérin et Stéphane Pierron. « Bien sûr, la commune n'a aucun droit de regard sur les docteurs médecins. Le médiégal reste du domaine du médecin et uniquement du médecin. »

Le principe de médecins-salariés a été voté à l'unanimité au Conseil municipal de Vouillé et nul n'a opposé à l'idée lors des nombreuses réunions publiques organisées par la municipalité. À Vouillé, on n'a peut-être pas la mer mais on a des idées... »

320

MILLE EUROS

L'embauche d'un ou deux médecins-salariés (si Fressines se joint à Vouillé), plus une secrétaire médicale se traduirait pour la commune par un budget annexe de 320 000 euros. « À ce prix-là, nous n'avons pas besoin d'augmenter la fiscalité. Les excellents de fonctionnement que nous avons dégagés ces dernières années nous permettent largement de financer des médecins-salariés », déclare Stéphane Pierron.

« Les professionnels de santé ne seront pas salariés de la Ville »

La désertification médicale ne concerne pas que les petites communes. Les villes moyennes sont aussi concernées. L'actualité locale récente le prouve.



Photo CO-DN

Au pôle de Niort, des libéraux mutualistes

Certains médecins restent attachés au côté libéral de leur profession. C'est le cas des médecins et des infirmiers de la maison de santé, avenue de Limoges à Niort.

